

Congé maladie du New Jersey

Avis de droits des employés

Haitian/Creole

En vertu de la loi sur le congé maladie du New Jersey, la plupart des employés ont le droit d'accumuler jusqu'à 40 heures de congé maladie par an. Rendez-vous sur nj.gov/labor pour savoir quels employés sont couverts par la loi.

Les nouveaux employés doivent recevoir cet avis écrit de leur employeur lorsqu'ils commencent à travailler, ainsi que les employés déjà embauchés doivent le recevoir avant le 29 novembre 2018. Les employeurs doivent également publier cet avis de manière visible et accessible sur tous les chantiers, fournissez donc des copies aux employés quand ils le demandent.

VOUS AVEZ LE DROIT DE DEMANDER DU CONGÉ MALADIE.

Montant du congé maladie correspondant

Votre employeur doit fournir jusqu'à 40 heures de congé de maladie pour chaque année de prestations. Les prestations accumulées par votre employeur sont les suivantes:

Début de l'année de prestation: _____ Fin de l'année de prestation : _____

Taux d'accumulation

Vous accumulez un congé maladie gagné à raison d'une heure par tranche de 30 heures travaillées, jusqu'à un maximum de 40 heures de congé par année de prestations. Sinon, votre employeur peut vous fournir de 40 heures de congé maladies accumulées à l'avance.

Début de la date d'accumulation

Vous commencez à accumuler des jours de congé maladie le 29 octobre 2018 ou à votre premier jour d'emploi, selon la dernière éventualité.

Exception: Si vous êtes couvert par une convention collective en vigueur à compter du 29 octobre 2018, vous commencerez à accumuler des congés de maladie en vertu de cette loi à compter de la date d'expiration du contrat.

Date où les congés maladie accumulés seront disponibles

Vous pouvez commencer à utiliser les congés maladie accumulés en vertu de cette loi dans les 120 jours suivant le début du travail.

Des raisons raisonnables pour utiliser le congé maladie

Vous pouvez utiliser votre congé maladie pour quitter le travail lorsque:

- Vous avez besoin d'un diagnostic, des soins, d'un traitement ou d'une récupération en raison d'une maladie mentale ou physique, d'une blessure ou d'un problème de santé ; ou vous avez besoin de soins médicaux préventifs.
- Vous devez prendre soin d'un membre de votre famille pendant son diagnostic, ses soins, son traitement ou son rétablissement en raison d'un trouble mental ou d'une maladie physique, d'une blessure ou d'un problème de santé ; ou au cas où un membre de la famille a besoin des soins médicaux préventifs.
- Vous ou un membre de votre famille avez été victime de violences domestiques ou de violences sexuelles et vous avez besoin de temps pour un traitement, des conseils ou pour vous préparer à procéder légalement.
- Vous avez besoin d'assister à des conférences, des réunions ou des événements liés à la formation scolaire de votre enfant; ou d'assister à une réunion liée à l'école pour traiter la santé de votre enfant.
- L'entreprise de votre employeur a fermé ses portes en raison d'une urgence de santé publique, ou vous devez prendre soin

Membres de la famille

La loi reconnaît les personnes suivantes en tant que "membres de la famille :"

- Enfant (biologique, adoptif ou adopté, beau-fils, tuteur légal, enfant du couple ou résultant d'une union libre)
- Grands-parents
- Petits-enfants
- Conjoint, concubin ou partenaire domestique des parents ou des grands-parents d'un employé
- Frère ou Sœur
- Frère de l'époux, concubin ou conjoint de fait ou d'un employé
- Conjoint
- Toute autre personne ayant une relation consanguine avec l'employé
- Concubine ou couple de facto
- Toute personne dont la relation étroite avec l'employé est équivalente à la famille
- Parents

Annonce préalable

Si votre besoin de congé maladie est prévisible (cela peut être planifié à l'avance), votre employeur peut demander un préavis de 7 jours à l'avance vue votre intention d'utiliser les congés maladie accumulés. Si votre besoin de congé maladie est imprévisible (il ne peut pas être planifié à l'avance), votre employeur peut vous demander de le notifier dès que possible.

Documentation

Votre employeur peut exiger des documents à l'appui de votre besoin de congé maladie si vous avez utilisé au moins trois jours de travail consécutifs, ou certaines dates spécifiées, par l'employeur. La loi interdit aux employeurs d'exiger que votre fournisseur de soins de santé spécifie la raison médicale de votre permis.

Congés maladie inutilisés

Jusqu'à 40 heures de congé maladie non utilisées peuvent être transférées à l'année suivante de prestations. Cependant, votre employeur ne devrait vous permettre d'utiliser que 40 heures de congé par année de prestations. Votre employeur peut également vous proposer d'acheter votre congé maladie non utilisé à la fin de l'année de prestations.

Vous avez le droit de ne pas subir de représailles pour avoir pris un congé maladie

Votre employeur ne peut pas répliquer contre vous pour :

- Demander et utiliser des congés maladie
- Déposer une plainte pour des violations présumées de la loi
- Communiquer avec une autre personne, y compris vos collègues, à propos de toute violation de la loi
- Participer à une enquête sur une violation présumée de la loi, ainsi qu'
- Informer une autre personne de ses droits potentiels lui correspondant conformément à la loi. Requesting and using earned sick leave

Les représailles comprennent les quelconques menaces, les punitions, le licenciement, la rétrogradation, la suspension ou la réduction des heures, ou toute autre action négative contre vous pour avoir exercé, ou tenter d'exercer, un droit garanti par la loi.

Vous avez le droit de déposer une plainte

Vous pouvez déposer une plainte en ligne au Département de Travail et Développement de la main-d'Œuvre du New Jersey sur nj.gov/labor/wagehour/complnt/filing_wage_claim.html

ou en appelant le 609-292-2305 entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi.

Conservez une copie de cet avis et tous les documents indiquant le montant des heures accumulées congés maladie et de leur utilisation.

Vous avez le droit de recevoir cet avis en anglais et, si disponible, dans votre langue maternelle.

Pour plus d'informations, visitez le site Web du Département de Travail et Développement de la main-d'Œuvre : nj.gov/labor.

Appliqué par: Département de Travail et Développement de la main-d'Œuvre du New Jersey
Division des salaires et de la conformité des heures, CP 389, Trenton, NJ 08625-0389 • 609-292-2305

Ceci et d'autres affiches obligatoires pour l'employeur sont disponibles gratuitement en ligne à nj.gov/labor, ou Bureau des relations avec Constituante, PO Box 110, Trenton, NJ 08625-0110 • 609-777-3200.

Si vous avez besoin de ce document en braille ou en gros caractères, appelez le 609-292-2305. Les utilisateurs d'ATS peuvent contacter ce service via le relais du New Jersey: 7-1-1.



Montrez cette affiche dans un endroit visible

MW-565.5 (10/18)

page 2 of 2